

AFFAIRE N° 13 - Répartition des subventions inscrites au chapitre 657 du Budget Primitif 1965.

M. MACE donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Nous avons voté une somme de 12.200.000. frs. sous l'article 657 du budget primitif 1965 au titre de "subventions".

Compte-tenu des répartitions déjà faites, il reste une somme de 1.473.625. frs. que je vous propose de répartir entre les différentes Associations ou organismes qui ont présenté une demande :

- Comité de probation et d'assistance aux libérés .....	65.000. F.	déjà voté
- Judo-Club .....	80.000. F.	"
- Comité chargé de l'organisation du Rallye Automobile 1965 .....	150.000. F.	
- Société Ouvrière de secours mutuel de la Montagne.....	30.000. F.	
- Association du Foyer Réunionnais de Paris.....	75.000. F.	
- Colonie de vacances (conseil départemental des A.P.E.)	200.000. F.	
- Société philharmonique .....	50.000. F.	
- Clubs de foot-ball .....	300.000. F.	
- Clubs cyclistes .....	120.000. F.	
- Foyer des Jeunes de Ste-Clotilde .....	25.000. F.	
- Société ouvrière de Saint-Denis .....	50.000. F.	
- Commune de St-Joseph (sinistrés).....	100.000. F.	
- M. ZANEGUY, entrepreneur de transport en commun à la Rivière des Pluies .....	20.000. F.	
- Harmonie municipale .....	20.000. F.	
- Clubs de rugby .....	40.000. F.	
	<hr/>	
	1.325.000. F.	
	<hr/>	

*Secrétaire*  
*Sigmo: J. Cluchard*

*Approuvé*  
*M. Denis le 5/ juin 65*  
*P/de Profet*

M. le Maire : A la demande de l'Association des Maires de la Réunion, je vous demande également de voter en faveur de la Commune de Saint-Joseph une subvention de un franc par habitant.

Me souvenant cependant que j'ai été personnellement Conseiller Général de cette Commune, je souhaite que le Conseil Municipal accepte de porter cette subvention de 65.000. frs. à 100.000. frs. (qui est confirmée dans la répartition ci-dessus)

Le rapport présenté par le Maire et la suggestion exprimée concernant la subvention à attribuer à la Commune de Saint-Joseph sont adoptés à l'unanimité.